

MEMOIRES COMMUNES, Ou Suffrages des Saints.

Les Mémoires ou Suffrages des Saints ci-dessous se disent tous les Dimanches, depuis l'Octave de l'Epiphanie, jusqu'au Dimanche de la Passion, exclusivement; et depuis l'Octave de la Pentecôte jusqu'à l'Avent, exclusivement, excepté dans les Fêtes Doubles et pendant les Octaves. Cependant, dans les Dimanches du Temps Pascal, on ne chante que la seule Mémoire suivante.

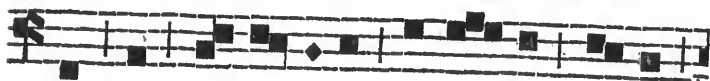
De la Croix, au Temps Pascal.



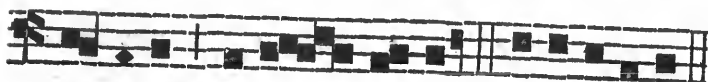
C Ru-centr Sanc-tam su-bi-it,



qui in-fer-num con-fre-git: ac-cinc-



tus est po-ten-ti-â: sur-re-xit di-e



ter-ti-â, * al-le-lu-ia.

2 ton.

V. Dicite in nationibus, alleluia.

R. Quia Dominus regnavit à ligno, alleluia.

Ant.

B